



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration du 23 juin 2023
à 17h00, dans la salle du Conseil de Grand Lac, 1500 bld Lepic
73100 AIX LES BAINS

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

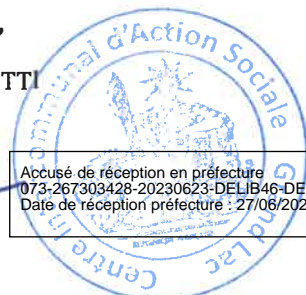
L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.06.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 23 juin 2023 a été transmis le 16 juin 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 23 juin 2023

Le Président,

Renaud **BERETTI**



DÉLIBÉRATION

N° : 66 Année : 2023

Exécutoire le : 27 JUIN 2023

Publiée le : 27 JUIN 2023

Visée le : 23 JUIN 2023

FINANCES

Participation des résidents au « voyage seniors » Résidence Autonomie l'Orée du Bois

La Résidence Autonomie l'Orée du Bois établissement géré par le CIAS Grand Lac organisait tous les ans un voyage sénior. La crise sanitaire a suspendu ce projet depuis 2019.

Cette année, 29 résidents ont demandé la programmation d'un nouveau voyage. Le séjour à Martigues est prévu du 25 juin au 02 juillet 2023.

Monsieur le Président présente l'équilibre financier du projet :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Séjour	10 630.00 €	Participation des résidents	11 756.00 €
Transport	4 400.00 €	Subvention CARSAT	2 000.00 €
		Prise en charge par la Résidence Autonomie (séjour agents accompagnants)	1 274.00 €
Total dépenses	15 030.00 €	Total recettes	15 030.00 €

Aussi, il propose de voter la tarification suivante pour les résidents participants au séjour :

	Tarif TTC Séjour	Tarif TTC Transport	Tarif TTC total
Séjour + transport (personne imposable)	490,00 €	70,00 €	560,00 €
Séjour + transport (personne non imposable)	296,00 €	70,00 €	366,00 €
Supplément chambre individuelle	86,00 €		86,00 €

Soit une participation des résidents estimée à 11 756 €.

Les crédits sont prévus au :

- Groupe fonctionnel 1 (chapitre 011) en dépenses
- Groupe fonctionnel 2(chapitre 018) en recettes
-

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la proposition tarifaire,

Aix-les-Bains, le 23 juin 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de 2 mois à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires, ou de 2 mois à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
de 2023-0623-20230623-DELIB66-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Participation des résidents au " voyage seniors ";

Date de transmission de l'acte : 27/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2023

Numéro de l'acte : DELIB66 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20230623-DELIB66-DE

Date de décision : 23/06/2023

Acte transmis par : Muriel BORRELY DUBINI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions